



Des déplacés internes expulsés de la zone d'installation de Shabelle, à Bosasso (Somalie), déménagent dans la banlieue de la ville. Un enfant aide sa famille à reconstruire un abri fait d'un assemblage de cartons.

L'action en faveur des déplacés

LES PERSONNES DÉPLACÉES dans leur propre pays en raison de conflits, de catastrophes naturelles ou de violations des droits de l'homme forment toujours la plus importante population relevant de la compétence du HCR. En 2010, quelque 27,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays à la suite d'un conflit ou de violences, et 42,3 millions ont été forcées de fuir leur région d'origine en raison d'une catastrophe naturelle.

Le nombre de déplacés internes ne cessant de croître, la contribution du HCR à l'action interorganisations

en faveur de ces personnes (approche modulaire) est devenue de plus en plus essentielle. En 2011, le Haut Commissariat a offert protection et assistance à plus de 17 millions de personnes déplacées dans 25 pays et a assumé la fonction de chef de file pour la protection, les abris d'urgence, ainsi que la coordination des camps et la gestion des camps, dans 21 opérations.

Six ans après l'introduction, par le Comité permanent interorganisations (IASC), de l'approche modulaire, le HCR continue résolument de renforcer son dispositif d'intervention auprès des déplacés internes. En 2011, le Haut Commissaire a annoncé

une consolidation de sa capacité de protection, avec des mesures spécifiques dans les domaines de la dotation en effectifs, de la formation et des partenariats. L'Initiative de renforcement de la capacité de protection lancée dans cette optique a abouti à la création de 42 postes de protection supplémentaires, dont plusieurs alloués à la direction des modules de protection dans les plus grandes opérations du HCR auprès de déplacés internes, telles que celles menées en République démocratique du Congo (RDC), en Somalie et au Yémen.

Grâce à ces postes supplémentaires, en 2012, le HCR sera mieux armé pour



HCR / R. GANGALE

internes

faire face à des réalités opérationnelles de plus en plus complexes, notamment des situations de déplacement prolongé ou en milieu urbain, ainsi que des catastrophes naturelles. Les nouveaux programmes de formation comprennent un module de formation en ligne sur le dispositif d'intervention du Haut Commissariat auprès des déplacés internes et un cours interorganisations sur la protection en situation de catastrophe naturelle. Ces programmes toucheront plusieurs centaines de membres du personnel en 2012.

Lorsque les déplacés se dispersent au sein des communautés qui les accueillent ou dans des zones urbaines,

il est tentant de penser qu'ils ont trouvé des solutions durables. En réalité, ces individus continuent souvent à être exposés à des problèmes de protection. En cas de retour dans la région d'origine, les déplacés doivent parfois faire face à la perte de leurs terrains, de leur maison ou de leurs moyens d'existence, ou subir les effets persistants des traumatismes ou des discriminations causés par leur déplacement.

Le HCR demeure déterminé à faciliter des solutions durables et à appliquer une stratégie intégrée pour apporter des solutions aux déplacés internes et aux réfugiés qui regagnent

de leur plein gré leur région et leur pays d'origine, respectivement. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'OIM et la Banque mondiale, le Haut Commissariat a élaboré un cadre interorganisations afin de répondre de manière plus prévisible et plus efficace aux besoins de réintégration des déplacés et des réfugiés de retour. Le HCR s'est également attelé à la révision du manuel relatif au retour et à la réintégration.

En tant que chef de file ou co-chef de file de trois modules globaux, le Haut Commissariat a entrepris d'animer une série

d'ateliers « trimodulaires » de perfectionnement des compétences et des connaissances techniques. Deux ateliers consacrés aux régions Asie-Pacifique et Asie centrale se sont adressés à la fois au personnel du HCR et à celui des partenaires locaux. L'identification de besoins supplémentaires, en rapport avec la nécessité d'élaborer une stratégie commune, d'assurer la

responsabilisation et d'instaurer un climat de confiance entre les organisations, a débouché sur l'élaboration d'un programme de coordination et de direction interinstitutions. En 2012, le Centre d'apprentissage global du HCR se chargera d'associer ces deux projets de formation au sein d'un programme d'apprentissage de quatre mois, intitulé « CO-LEAD »

Moyens de subsistance: les ressources (biens, compétences ou équipements) et les actions entreprises pour gagner sa vie.

Autosuffisance: la capacité d'un individu, d'un ménage ou d'une communauté à subvenir de manière durable et digne aux besoins essentiels (y compris protection, vivres, eau, abris, sécurité personnelle, santé et éducation).

Coordination des camps et gestion des camps

Avec le concours de l'OIM, qui codirige le module global, le HCR assure une coordination et une assistance technique, veillant ainsi à ce que les modules de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) présents dans les pays disposent des connaissances et compétences nécessaires. En 2012 et 2013, le module de CCCM appuiera une coordination efficace sur le terrain en déployant des experts et en organisant des ateliers de formation à l'intention des membres des modules de CCCM et de leurs homologues nationaux. Le module global entend également dispenser des conseils techniques sur certaines questions thématiques, telles que les évaluations participatives, ou la direction et la gestion communautaires. Des directives sur la fermeture des camps seront diffusées en 2012, et une enquête destinée à valider les outils de CCCM

déterminera les priorités en matière d'appui au personnel en poste sur le terrain.

En 2011, toutes les opérations de CCCM dirigées par le HCR, notamment les opérations en Côte d'Ivoire, en RDC, au Pakistan et au Yémen, ont bénéficié de l'appui très complet du module global de CCCM. En Côte d'Ivoire, le Haut Commissariat a déployé trois experts pour répondre au déplacement rapide de populations. Un spécialiste de la formation à la coordination et à la gestion des camps, détaché au Pakistan, a aidé le HCR à assurer des ateliers de préparation et de formation des formateurs à l'échelon national, provincial et régional, en collaboration avec l'OIM. Au Yémen, le module de CCCM a prodigué des conseils sur la planification stratégique, améliorant ainsi les conditions de vie dans les camps de déplacés internes, favorisant une coexistence harmonieuse entre les

déplacés et les communautés d'accueil et atténuant l'impact environnemental des camps.

Le Haut Commissariat continue d'accueillir le Service commun de profilage des déplacés internes, une initiative interorganisations gérée par un comité directeur qui réunit le Conseil danois pour les réfugiés, le Centre de suivi des déplacements internes du Conseil norvégien pour les réfugiés, le FNUAP, l'OIM et le BCAH. En 2012, le Service commun entend en priorité appuyer les opérations en cours en Afghanistan, en Libye, au Pakistan, en RDC et au Soudan. Il encouragera également d'autres opérations dans des pays et des partenaires humanitaires tels que le PAM, le PNUD et l'organisation d'aide humanitaire INTERSOS à utiliser les données communes de profilage des déplacés internes pour élaborer leurs programmes d'assistance humanitaire.

Abris d'urgence

Le module global des abris d'urgence, dans lequel le HCR assume le rôle de co-chef de file et la FICR celui de co-organisateur, soutient les opérations menées sur le terrain, dans des environnements difficiles, comme en Côte d'Ivoire et en Somalie, notamment par le déploiement d'un personnel spécialisé au titre d'arrangements conclus avec des partenaires stand-by.

Le module global offre également des directives et des conseils sur les stratégies poursuivies à l'échelle des pays dans le secteur des abris, tout en assurant un travail de suivi

et d'évaluation, en complément d'interventions opérationnelles. En 2012-2013, la nouvelle Section des abris et zones d'installation créée au Siège du HCR renforcera la capacité d'intervention d'urgence du module global dans les pays.

Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'une des priorités stratégiques du module global des abris d'urgence consistera à renforcer la capacité d'intervention de ses membres, au niveau national et mondial. Le Groupe consultatif stratégique, établi récemment au sein

du module, examinera chaque année la stratégie globale, appuiera des groupes de référence thématiques et mobilisera des ressources financières. En 2012, il est prévu de mettre en ligne une version actualisée du site web sur les abris d'urgence et de lancer de nouvelles publications, dont des guides sur l'intégration des questions en rapport avec la protection, la violence sexuelle et sexiste, l'égalité des sexes, le VIH et le sida et l'environnement dans les projets exécutés à l'échelon des pays dans le secteur des abris d'urgence.

Protection

En 2012, le module global de la protection appuiera les opérations sur le terrain pendant les situations d'urgence, notamment en déployant des coordonnateurs modulaires, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire et en Libye en 2011. Ces coordonnateurs synchronisent des évaluations rapides des conditions de protection, ainsi que l'élaboration de stratégies de protection dans un contexte interorganisations. De même, dans le cadre d'un accord de partenariat avec *HelpAge*, le module de protection a envoyé des spécialistes au Kenya, en Somalie et au Soudan du Sud, en vue d'améliorer la réponse interorganisations face aux besoins et aux vulnérabilités des personnes âgées

qui relèvent de la compétence du HCR dans ces pays.

Le renforcement des capacités, par la formation et par la diffusion de guides, figure également parmi les principales priorités du module de la protection. En 2012, celui-ci lancera la version révisée du programme de formation à la coordination des modules de protection, qui comprend une phase d'autoapprentissage et un atelier. Une formation à la protection en situation de catastrophe naturelle, élaborée avec succès en 2011, sera amplement diffusée sous la forme d'un module d'apprentissage en ligne en 2012. Le manuel pour la protection des déplacés internes a été traduit en arabe, en espagnol, en français et en russe et sera

publié dans ces langues en 2012.

À l'issue d'un examen approfondi de son énoncé de mission et de ses priorités stratégiques, accompagné de vastes consultations avec ses partenaires globaux et les modules sur le terrain, le module global de la protection diffusera une nouvelle stratégie pluriannuelle, assortie d'un plan de travail, en janvier 2012.

Le HCR participe également aux travaux d'autres modules globaux, dont les modules chargés de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'éducation, du relèvement précoce, de la logistique, de la sécurité alimentaire et des télécommunications d'urgence, en s'attachant à promouvoir l'intégration des stratégies de protection dans ces secteurs.

Opérations majeures auprès des déplacés internes : de la prévention aux solutions durables

La mission de protection et d'assistance du HCR auprès des déplacés internes se prolonge au-delà de la phase d'urgence ; ses opérations dans les pays ont pour objectif d'aider les bénéficiaires à vivre de manière sûre et digne à tous les stades du cycle du déplacement. Les activités menées vont de l'aide prodiguée aux autorités pour élaborer des lois et des politiques nationales de protection des déplacés internes, avant tout déplacement, à l'assistance offerte aux déplacés pour faciliter leur retour dans leur région d'origine ou leur réinstallation dans une autre région du pays lorsque les conditions s'améliorent.

● Iraq

Si plus d'un demi-million de déplacés internes iraqiens sont rentrés depuis 2008, regagnant principalement les gouvernorats de Bagdad et de Diyala, au moins 1,3 million de personnes sont toujours déplacées. L'insécurité qui règne dans certaines régions continue d'engendrer de nouveaux déplacements de population. Les déplacés les plus vulnérables vivent dans des camps de fortune, jouissent de très peu de droits

et n'ont pas accès aux services les plus essentiels, tels que l'eau et l'électricité.

Prévention

Le HCR soutient des initiatives de consolidation de la paix en Iraq, telles que l'Initiative de Diyala, qui vise à répondre aux besoins humanitaires et à prévenir les conflits dans le gouvernorat. L'Initiative accorde la priorité à la protection des droits des minorités et encourage des relations harmonieuses entre différents groupes ethniques et confessionnels. Dans le cadre de ce processus, le HCR met ses compétences à disposition afin de faciliter la réintégration durable des déplacés et des réfugiés de retour.

Déplacement

En qualité de président de la réunion de coordination des activités en faveur des déplacés internes, le HCR s'attache, en collaboration avec ses partenaires, à offrir une assistance juridique, à suivre les conditions de protection et à aider des individus à obtenir des actes d'état-civil par l'intermédiaire de 15 centres de protection et d'assistance et de 40 équipes volantes. Le Haut

Commissariat fait une cartographie des camps de déplacés internes, défend les droits des déplacés auprès des autorités et offre une assistance, dans le secteur des abris et des articles non alimentaires, aux plus vulnérables des familles et des personnes déplacées. Un système innovant de suivi des projets utilise des photos en codage GPS pour montrer en temps réel les besoins des déplacés et la progression des prestations d'assistance.

Solutions durables

À leur retour dans leur région ou dans leur pays d'origine, les anciens déplacés et réfugiés peuvent être confrontés à une situation difficile, caractérisée par l'insécurité, la destruction des maisons et des infrastructures, ainsi que par la pénurie d'emplois et de services essentiels. En 2012, le HCR aidera le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre un plan quadriennal destiné à apporter des solutions durables aux populations de retour et visant en particulier à garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux. Il sera de la plus haute importance de résoudre

les problèmes d'accès à la terre, à la propriété et à des services sociaux adéquats, afin de faire de l'intégration sur place une option viable pour les déplacés internes qui résident aujourd'hui dans des zones d'habitat précaire.

● *Pakistan*

En dépit de la solidité du dispositif d'intervention en cas de catastrophe de l'État pakistanais, l'ampleur des inondations de 2010 a nécessité un niveau de collaboration sans précédent avec les acteurs internationaux spécialistes de l'aide humanitaire et du développement. Quelque 20 millions de personnes ont été touchées par la catastrophe, qui a détruit en tout ou en partie 1,8 million de maisons. Le HCR a participé rapidement aux efforts de secours, en tirant parti de l'expérience acquise dans ses activités de protection et d'assistance auprès des réfugiés afghans, tout aussi rudement éprouvés par les inondations.

Un an plus tard, 95 pour cent des personnes déplacées par les inondations ont regagné leur localité d'origine et le Gouvernement coordonne les efforts destinés à apporter des solutions durables aux personnes encore déplacées. Cependant, le conflit en cours dans l'Agence de Kurram provoque de nouvelles vagues de déplacement. Le HCR continuera de protéger et d'aider les personnes déplacées par des conflits, notamment en appuyant l'élaboration, par les autorités, d'un cadre d'orientation national sur les déplacés internes. Un poste de coordonnateur principal, créé au titre de l'Initiative de renforcement de la capacité de protection, permettra au HCR d'assurer plus aisément la direction du groupe de travail thématique sur la protection (précédemment module de la protection) dans le pays.

Prévention

Le Pakistan risquant de subir chaque année des inondations à répétition, il est absolument essentiel de planifier des mesures d'urgence, comme l'ont montré les nouvelles inondations survenues sur de vastes pans de

territoire en septembre 2011. Le Haut Commissariat a participé au processus national de planification de mesures d'urgence. Lors des futurs efforts de secours, il accordera la priorité à la prise en charge des besoins des groupes vulnérables. Le HCR a également constitué une liste d'individus formés, susceptibles d'être déployés dans un délai de 72 heures après le déclenchement d'une catastrophe.

Déplacement

En 2011, le HCR s'est employé, en collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, à répondre aux besoins de protection des déplacés internes, des réfugiés et des autres populations touchées par les inondations. Il a également détaché des officiers de protection supplémentaires à l'échelon national et provincial pour renforcer la direction du module et du groupe thématique chargés de la protection. En outre, le HCR a collaboré avec l'UNIFEM et l'UNICEF pour consolider les mécanismes d'orientation existants en matière de violences sexuelles et sexistes et de protection de l'enfance.

Solutions durables

En dépit du grand nombre de retours observés après les inondations, beaucoup de personnes ne pourront peut-être pas regagner leur localité. Les inondations ont rendu certains secteurs inhabitables et d'autres régions sont exposées à un risque de catastrophe élevé. À la requête des autorités, l'ONU centre son action sur le relèvement précoce. En qualité de chef de file du groupe de travail thématique sur la protection, le HCR a élaboré une stratégie pour des solutions durables, qui a été entérinée par l'équipe humanitaire dans le pays.

● *Soudan du Sud*

Le 9 juillet 2011, la République du Soudan du Sud est devenue le plus jeune pays du monde. À la suite de l'Accord de paix global conclu par le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan et du référendum organisé en janvier 2011, des déplacés internes,

dont beaucoup provenaient de Khartoum et d'autres régions du Nord-Soudan ont commencé à rentrer au Soudan du Sud après des années d'éloignement. Dans le même temps, les violents affrontements qui se sont produits dans certains secteurs du Soudan du Sud ont entraîné de nouveaux déplacements, ce qui a porté à 275 000 le nombre de personnes déplacées au cours de la seule année 2011.

Prévention

Le HCR soutient le processus de paix par des initiatives de consolidation de la paix et des projets de protection axés sur la collectivité. Dans le même temps, il aide ses partenaires à établir des plans d'urgence pour parer aux risques de violences intercommunautaires, d'affrontements ethniques et d'insurrection. L'Organisation aide les autorités sud-soudanaises à résoudre les problèmes de déplacement persistants en menant des activités conjointes, en détachant des collaborateurs et en fournissant du matériel de bureau. Elle prodigue également des conseils juridiques aux deux Gouvernements afin d'éviter que les déplacés internes originaires du Soudan du Sud ne deviennent apatrides.

Déplacement

On dénombre environ 400 000 déplacés internes au Soudan du Sud. L'an dernier, le HCR a étendu ses activités de protection et d'assistance auprès de cette population en créant des modules de protection locaux dans les 10 États du nouveau pays. Tous les six mois, une enquête est entreprise afin d'identifier les individus et les groupes qui ont le plus besoin d'aide humanitaire. En 2012, des sous-modules chargés des violences sexistes

veilleront dans chaque État à ce que les victimes de violences de cette nature bénéficient d'un accompagnement et/ou d'un traitement dans la capitale de l'État concerné.

Solutions durables

Le HCR prévoit 300 000 retours en 2012 et planifie ses activités en conséquence. Il appuie le processus de retour dirigé par les autorités en présidant le Secteur des retours d'urgence avec l'OIM, en assurant le suivi de la protection, en construisant des haltes d'étapes et des centres d'enregistrement, en fournissant

des kits et des abris d'urgence aux personnes vulnérables qui regagnent le pays et en facilitant l'obtention de documents officiels. Le Haut Commissariat encourage une coexistence harmonieuse entre les populations de retour et les communautés locales par des initiatives d'aide à l'emploi et des projets de rénovation à petite échelle. En 2012, une approche d'assistance dans le secteur des abris, axée sur la communauté et destinée aux familles les plus vulnérables, renforcera également la protection et la réintégration. ■

Modules dirigés et co-dirigés par le HCR¹

Pays	CCCM	Abris d'urgence	Protection
Afghanistan			
Burundi ²			
Colombie			
Côte d'Ivoire			
Éthiopie			
Iraq			
Kenya ³			
Libye			
Ouganda ²			
Pakistan			
Philippines			
RCA			
RDC			
Somalie			
Soudan ⁴			
Soudan du Sud			
Sri Lanka ³			
Tchad (oriental)			
Yémen			
Zimbabwe			

¹ Comprend les pays où les fonctions de direction ou de présidence sont partagées avec d'autres organisations.

² Mécanisme de coordination modulaire en transition.

³ Mécanisme de coordination semblable à un module.

⁴ Le module pour les abris d'urgence doit être remplacé en 2012, au Darfour.